

55+ 3<sup>e</sup> âge Personnes âgées Seniors  
Seniors Vieux 55+ Vieux  
Personnes âgées Aînés Seniors  
55+ ADULTES 55+  
Aînés

# MEMORANDUM

de la **Coordination des Associations de Seniors**

Seniors 55+  
CAS asbl Aînés  
Personnes âgées Seniors  
55+ 3<sup>e</sup> âge  
3<sup>e</sup> âge



Septembre 2014

## Table des matières

I.	Qui sommes-nous ? .....	4
II.	Introduction .....	4
III.	Que voulons-nous ? .....	5
III. 1.	Des revenus décents pour tous les adultes âgés .....	5
III. 2.	Le Droit à la dignité humaine, à l'exercice de la citoyenneté et à la participation sociale pour chaque adulte âgé.....	6
	1. Eduquer au respect de l'autre	
	2. Favoriser la participation sociale et citoyenne des adultes âgés	
III. 3.	Le Droit pour tous à des soins de qualité.....	7
	1. Se soigner, un droit pour tous	
	2. Vers une meilleure qualité des aides et des soins	
	3. Prévention et Formation	
III. 4.	Des lieux de vie répondant aux besoins diversifiés.....	8
	1. Recueillir les besoins et informer largement	
	2. Au niveau du domicile	
	3. Au niveau des maisons de repos	
	4. Au niveau des initiatives nouvelles	
	5. Au niveau de l'accessibilité financière	
IV.	Conclusion .....	10



La Coordination des Associations de Seniors (CAS) asbl présente ce mémorandum à l'attention des Pouvoirs publics Wallons et Bruxellois.

Les seniors sont avant tout des adultes qui, même s'ils sont âgés et parfois en difficulté motrice ou psychique, sont des citoyens et demandent à être traités tels quels.

Nos revendications portent avant tout sur :

- le droit à la dignité et à la participation citoyenne,
- le droit à des soins de qualité
- le droit à des lieux de vie adéquats.

Vous en trouverez les détails dans les quelques pages qui suivent.

Nous souhaitons que, sous l'égide des Pouvoirs publics, des Assises du Vieillissement soient organisées sans tarder pour identifier correctement les besoins et attentes des seniors, faire porter un regard positif sur cette partie de la population et mettre en place des solutions adaptées aux défis posés par l'allongement de la vie.

La CAS et toutes ses associations membres sont disponibles pour participer activement à ces Assises.

Septembre 2014

# Mémorandum de la Coordination des Associations de Seniors (CAS) asbl aux formateurs et pouvoirs politiques

---

## I. Qui sommes-nous ?

La « Coordination des Associations de Seniors », en abrégé C.A.S., est une asbl pluraliste fondée le 26 octobre 2004 qui a pour buts la promotion et la coordination des actions des associations membres en vue de la défense des intérêts des seniors et ce dans une démarche d'éducation permanente.

La C.A.S. se compose actuellement de 11 membres :

- Aînés Solidarité Europe,
- Association Francophone des Universités de Tous Ages de Belgique - AFUTAB,
- Coordination des aînés du MOC - CIEP,
- Courants d'âges,
- Ecolo Commission Aînés,
- Enéo - Mouvement social des aînés,
- Espace seniors,
- Fédération Indépendante des Seniors - F.I.S.,
- FGTB Seniors - Commission des pensionnés et prépensionnés de la FGTB,
- Ligue Libérale des Pensionnés - LLP,
- Senoah.

Par arrêté du 28 juin 2012, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles instaure la CAS en tant que Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## II. Introduction

Le bien-être des seniors est une préoccupation pour la CAS, comme l'est le bien-être des personnes de toutes les générations, quelle que soit leur situation. En ce sens, il n'y a pas de problématique spécifique pour les seniors. Ce qui pose souvent question, c'est le regard que l'on pose sur les seniors, surtout lorsque ce regard les écarte, les met à part, les infantilise ou leur dénie leur autonomie et leur dignité.

Le vieillissement n'est pas en soi un problème : il y a des personnes qui vieillissent harmonieusement et gardent un bon niveau de qualité de vie. Mais nous savons tous que le vieillissement peut s'accompagner, de pertes, progressives ou brutales :

- une perte de revenus, qui affecte le niveau de vie

- une perte d'aptitudes physiques, qui affecte la mobilité et l'accessibilité,
- une perte d'aptitudes intellectuelles, qui entraîne le besoin d'accompagnement,
- une perte de qualité de santé, qui entraîne le besoin d'assistance.

Devant ces pertes, il s'agit d'assurer au maximum aux seniors :

- la **dignité**
- l'**autonomie**,
- la **solidarité**.

Ce sont ces trois aspects qui peuvent caractériser ce que l'on appelle globalement le « bien-être ».

Il n'y a donc pas de besoins spécifiques pour les seniors, pour la population vieillissante, car il n'y a pas de « discrimination » à faire à ce niveau. Néanmoins, il y a des besoins qui se manifestent plus clairement avec l'avancée en âge quand la fragilisation de l'existence quotidienne apparaît. La conjugaison de pertes personnelles et du changement de plus en plus rapide de l'environnement et des outils d'organisation utilisés dans cet environnement rendent les besoins des seniors plus aigus.

Nous voulons donc introduire des revendications au nom des seniors, à partir de leurs situations propres, mais en solidarité avec toutes les autres situations de fragilisation de nos concitoyens.

### **III. Que voulons-nous ?**

#### **Nous voulons une société « adultes âgés admis et acteurs » :**

- **des revenus décents pour tous les adultes âgés ;**
- **le droit à la dignité humaine et la possibilité de l'exercice de la citoyenneté pour chaque adulte âgé ;**
- **le droit pour tous à des soins de qualité ;**
- **des lieux de vie répondant aux besoins diversifiés.**

#### **III. 1. Des revenus décents pour tous les adultes âgés**

Il est évident pour chacun que la qualité de vie des personnes âgées dépend, en grande partie, des ressources dont elles disposent. Il s'avère donc indispensable de veiller à ce que chaque aîné soit en capacité financière de couvrir les frais qui avec l'âge risquent d'augmenter. La personne âgée devra, en effet, faire face à des dépenses croissantes ne fut-ce qu'en frais de soins de santé ou en hébergement.

Pour assurer ces ressources, il est nécessaire dès aujourd'hui:

- de garantir à chacun(e) le droit à une pension décente et pérenne ;
- de réanalyser, en profondeur et sans à priori, le fonctionnement du système des différents piliers de pension en privilégiant le 1er pilier de pension accessible à tous.
- assurer un revenu décent à chaque aîné pour lui permettre de vieillir dans la dignité (GRAPA, APA,...)

Pour ce faire, il faudra au moins :

- Revaloriser la pension minimum pour carrière complète afin de la rapprocher du revenu minimum mensuel ;
- Faire évoluer les pensions au même rythme que les salaires (liaison automatique au bien-être) ;
- Améliorer l'information sur les droits et avantages accessibles aux adultes âgés, par exemple, via les mutualités, les médecins de familles, les aides à domiciles, les services communaux,...

### III. 2. Le Droit à la dignité humaine, à l'exercice de la citoyenneté et à la participation sociale pour chaque adulte âgé

La dignité humaine, pour la CAS, renvoie au respect de l'individu quels que soient son âge, son sexe, ses capacités physiques ou mentales, sa religion, sa condition sociale ou son origine ethnique. Cela suppose que la personne conserve, en toute situation et quelle que soit sa condition, son libre arbitre. Afin de permettre à chaque adulte âgé de rester un citoyen digne, la CAS soutient qu'il est nécessaire de :

1. **Eduquer au respect de l'autre**, et plus particulièrement au respect des « adultes âgés ». Cela implique de repenser les valeurs de notre société, de changer de paradigme. Dans ce cadre, nous proposons aux pouvoirs publics quatre pistes d'actions :

- Identifier la diversité des besoins des adultes âgés en vue de réponses adaptées ;
- Réaliser des campagnes, par exemple, pour valoriser l'image de la vieillesse ; promouvoir le respect, l'écoute, l'ouverture aux autres ; promouvoir de nouveaux repères symboliques (redéfinitions des âges de la vie, réorganisation du travail, apprentissage tout au long de la vie, ...) ;
- Mettre au point avec les responsables de l'enseignement et les associations d'éducation permanente un processus d'apprentissage de la vie sociale et du plaisir de la solidarité, par la mise en place, entre autres, de projets concrets intergénérationnels ;
- Valoriser les acquis et l'expertise des seniors.

2. **Favoriser la participation sociale et citoyenne des adultes âgés.** Cela signifie, d'une part, de permettre aux adultes âgés de recevoir une information adaptée en vue de leur permettre d'opérer des choix et d'exprimer un consentement éclairé sur toute décision les concernant. D'autre part, cela signifie de faire entendre leur voix à tous niveaux. Dans ce cadre, nous proposons les pistes suivantes aux pouvoirs publics :

- Développer les initiatives de préparation à la retraite par une information détaillée des enjeux et changements liés à la retraite ;
- Informer sur l'existence et les enjeux des CCCA et mettre un CCCA en place, dans chaque commune (circulaire Furlan) ainsi que soutenir l'action de la CAS dans ce cadre (Information, Formation, Accompagnement, Conseil,...) ;
- Assurer l'accès aux endroits où trouver des informations et des conseils (services communaux, mutualités, associations d'aînés,...) ;
- Lutter contre l'absentéisme électoral des adultes âgés en organisant, par exemple, des bureaux de vote dans les établissements d'accueil et d'hébergement des adultes âgés. Par exemple, en sensibilisant les directions d'établissements et les médecins généralistes à encourager les personnes à aller voter, en organisant des déplacements, en améliorant l'accessibilité des bureaux de vote... ;
- Veiller, dans la mise en place de moyens technologiques, à ce que l'accès, la compréhension et l'utilisation soient facilités pour tous. Cette mesure est valable pour les pouvoirs publics mais aussi pour tous les services qui doivent être assurés au public, par les institutions financières, par exemple.

### **III. 3. Le Droit pour tous à des soins de qualité**

Le lien entre vieillissement et santé est tellement évident qu'il va même jusqu'à régulièrement phagocyter toute la réflexion autour du vieillissement. La CAS envisage cette question sous plusieurs angles complémentaires avec au cœur de ceux-ci le droit de chacun à un accompagnement médical de qualité.

La CAS considère en effet qu'il faut améliorer l'accessibilité aux soins de santé pour tous les seniors, même les plus démunis.

#### **1. Se soigner, un droit pour tous :**

Cette accessibilité est notamment dictée en grande partie par le problème des coûts liés à la Santé. Trop de seniors subissent en effet un phénomène de précarisation liée au coût des soins de santé.

La CAS, dans le but de maximiser l'accessibilité aux soins de Santé, demande ainsi :

- Une limitation des prix des médicaments,
- Une réduction des coûts hospitaliers,
- Un meilleur contrôle des prix et suppléments facturés aux patients.

Il faut de même revoir la politique de remboursement en fonction de l'âge.

## **2. Vers une meilleure qualité d'aide et des soins :**

En plus de la question des coûts de cette santé se pose la question de la qualité de ces derniers et de leur adaptation aux besoins et aux enjeux du vieillissement.

Face à ces enjeux, la CAS considère qu'il faut :

- Travailler à un meilleur maillage du territoire et une meilleure prise en charge de chaque cas particulier en favorisant le développement des maisons médicales, des maisons de garde, en assurant un meilleur soutien aux gardes dans le milieu rural, en augmentant le budget et le temps des aides à domicile et autres services du même type ;
- Assurer un accompagnement individualisé pour les personnes hospitalisées ;
- Développer des réponses aux situations de souffrances psychiques (équipes mobiles, aides par téléphone,...).

## **3. Prévention et Formation :**

Une bonne politique de santé pour les seniors ne peut se concevoir sans un travail efficace de prévention, de formation, et de dépistage.

La CAS préconise alors de :

- Développer des campagnes d'information sur les problématiques de santé et des actions de dépistage ;
- Encourager les activités physiques ;
- Soutenir au mieux les associations et organisations qui effectuent ce travail auprès des seniors ;
- Favoriser la formation continue des intervenants de santé sur les problématiques inhérentes aux seniors.

## **III. 4. Des lieux de vie répondant aux besoins diversifiés**

La majorité des adultes âgés souhaitent vivre à domicile le plus longtemps possible. Cependant lorsque la limite de l'accompagnement à domicile semble être atteinte, la décision d'un « placement » en maison de repos (MR) s'impose souvent comme seule solution, à défaut d'en avoir cherché d'autres.



Et pourtant des dispositifs comme les centres de jour, le court séjour, les centres d'accueil communautaire... sont de nature à permettre à la personne de rester plus longtemps chez elle.

On estime aujourd'hui que plus de 20.000 résidents en Belgique (sur plus de 130.000) pourraient vivre ailleurs qu'en MR. Ces personnes ne sont ni désorientées, ni en perte d'autonomie. Elles sont, pour la plupart, simplement en recherche de sécurité et de compagnie, ce qui est leur droit.

En outre, se développent aujourd'hui des initiatives comme des habitats groupés, habitats kangourous, sous différentes formules qui permettent aux adultes âgés de vivre avec d'autres personnes et dès lors de briser l'isolement et de se sentir en sécurité.

Les perspectives d'avenir montrent qu'il conviendrait de donner des incitants à ces initiatives d'habitats pour constituer des expériences pilote. Nous devons imaginer des solutions transitoires à la maison de retraite qui ne convient pas à tous. Il faut donc développer les alternatives, informer largement le public qui avance en âge et l'inviter à « penser plus tôt à plus tard ».

Quant aux maisons de repos (MR/MRS), un changement radical des mentalités et du regard posé sur les adultes âgés par les directions et le personnel, les familles des résidents, la société tout entière s'impose pour y améliorer la qualité de vie. L'adulte âgé qui y habite doit y occuper une position centrale. Chacun a un passé, des souvenirs, des goûts, des préférences... Ils sont à connaître et à respecter. Chacun doit pouvoir exercer son libre-choix de la manière la plus large possible. Il importe donc de veiller à l'autodétermination de l'adulte âgé. Cette autodétermination peut se décliner de manière variable en fonction des capacités de chaque personne.

A côté des maisons de repos, il existe des Résidences Services qui devraient être largement démocratisées.

La CAS suggère aux pouvoirs publics de :

#### **1. Recueillir les besoins et informer largement**

- Identifier les besoins des adultes âgés ;
- Soutenir les associations qui donnent information et conseils en matière de lieux de vie ;
- Faire des campagnes d'information.

#### **2. Au niveau du domicile**

- Développer les services à domicile (plus de personnel),
- Favoriser toute initiative visant à briser l'isolement,
- Favoriser le maintien (ou l'émergence) de commerces et de services de proximité.

#### **3. Au niveau des maisons de repos**

- Favoriser et contrôler la qualité de vie en maison de repos ;
- Accompagner les équipes à mettre en œuvre un projet de vie favorisant l'autodétermination des résidents ;
- Contribuer à briser le tabou et la peur des maisons de repos.

#### **4. Au niveau des initiatives nouvelles**

- Soutenir le développement de solutions alternatives à la maison de repos ;

- Permettre la conservation des droits lors de la cohabitation des seniors ;
- Soutenir des associations qui aideraient à la création d'habitats groupés et à leur fonctionnement (appel à projets).

#### 5. Au niveau de l'accessibilité financière

- Créer une « assurance autonomie », à partir de l'APA, par exemple,
- Réguler le prix de journée en maison de repos,
- Instaurer un barème pour les gardes à domicile.

## IV. Conclusion

En guise de conclusion, la CAS souhaite vivement l'organisation d'« **Assises du Vieillissement** » dont les buts seraient de :

- répertorier les besoins et attentes des seniors sur une série de thématiques ;
- changer le regard de la société tout entière sur les adultes âgés ;
- développer et améliorer les solutions d'aujourd'hui pour faire face au défi de l'allongement de la vie.

La CAS a bien pris connaissance des déclarations des gouvernements des entités fédérées et souligne des points positifs comme le soutien au volontariat, les chèques-services, le barème des aides familiales qui sera revu,...

Cependant quelques remarques sont à faire :

- la CAS s'inquiète du manque de précisions, notamment le manque de budgétisation ;
- en tant que Commission des Seniors, la CAS et ses membres doivent être impliqués dans les décisions qui les concernent, les conseils et le développement de la politique ;